



LE PETIT CAHIER

DE L'ACADÉMIE DE DIJON

Publications spéciales 1er degré de la CGT Educ'action

Avril 2024

EDITO

Nous attaquons la dernière ligne droite de cette année scolaire, période où, dans les salles des maitres.ses, on commence à préparer la rentrée prochaine.

Mais comment envisager sereinement les choses ? Coupe de 700 millions dans le budget de l'Éducation Nationale, uniformes, volonté de mise au pas et disparition de la liberté pédagogique avec la labellisation des manuels scolaires, tri des élèves avec la mise en place du Choc des savoirs...

Ce n'est pas d'un choc des savoirs dont nous avons besoin mais d'un choc des moyens !

La CGT Educ'Action continuera de défendre son projet d'une école émancipatrice, notamment lors de ses stages syndicaux des 21 mai et 10 juin prochain.

D'ici là, vous trouverez dans ce nouveau numéro du Petit Cahier de l'Académie de Dijon nos dernières publications spécifiques 1^{er} degré.

Les écoles de Chalon se mobilisent leurs moyens !

A Chalon sur Saône, les écoles des quartiers St Jean se mobilisent pour leur reconnaissance en éducation prioritaire et plus globalement pour dénoncer l'insuffisance des moyens qui leurs sont alloués, mais aussi contre les mesures dites du « choc des savoirs » imposées par le ministre Attal.

A l'initiative de la CGT Educ'action 71, avec le SNUIPP 71 et le SNU-DI FO 71, **les parents et les enseignant-es sont invité-es à se réunir dans leurs écoles mardi 14 mai après la classe** afin de mettre en débat les moyens d'action pour interpeller le public, l'administration et responsables politiques.

Plus d'infos sur notre site internet : www.cgteducdijon.org, rubrique 1^{er} degré.

SOMMAIRE

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Mouvement intra-départemental - Pétitions intersyndicales
- Page 3 : Formation syndicale: lutter contre les idées d'extrême droite
- Page 4 : Pour une école de qualité pour toutes
- Page 5 : L'uniforme à l'école... une vieille lubie réactionnaire et ridicule
- Page 6 : Courrier intersyndical à la ministre de l'EN au sujet de l'inclusion
- Page 7 : Formation syndicale : inclusion et enseignement spécialisé
- Page 16 : Analyse des textes sur le choc des savoirs - bulletin de contact

Mouvement intra départemental du 1^{er} degré



Les opérations de mouvement intra-départementales débutent dans les 4 départements de notre académie.

La **CGT Educ'Action**, syndicat de tous les personnels de l'Éducation Nationale, est là pour vous conseiller et vous accompagner !

Calendrier d'ouverture des serveurs et des résultats:

- Côte d'Or (21) : du 2 avril au 16 avril 12h - Résultats le 3 juin.
- Saône et Loire (71) : du 2 avril 12h au 15 avril - Résultats le 3 juin
- Yonne (89) : Calendrier à préciser.
- Nièvre (58) : du 3 avril au 14 avril - Résultats le 29 mai.

Nous mettons à votre disposition sur notre site internet www.cgteducdijon.org, un **calculateur de barème** basé sur les lignes de gestions académiques



Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par mail à :
1erdegre@cgteducdijon.org

Et si je n'obtiens pas ce que je veux ?

Un recours pourra être envisagé si vous n'obtenez pas de mutation sur vos premiers vœux, en particulier pour les personnes bénéficiant de bonification pour priorités légales. Là encore, vous pourrez compter sur la **CGT Educ'action**.

« Choc des savoirs » et « évaluations obligatoires » : 2 pétitions intersyndicales à signer massivement !



Lutter contre l'extrême droite et ses idées !

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- » Quelques définitions et une rapide histoire de l'extrême droite en France.
- » Comprendre les implications de la menace d'une extrême droite au pouvoir.
- » Comment lutter dans les situations du quotidien contre les idées de l'extrême droite, c'est-à-dire contre les discriminations en particulier le racisme ?



QUAND ?

Demande à
déposer avant le
21 avril



OÙ ?

Bourse du Travail
17 rue du Transvaal
21 000 DIJON



POUR UNE ÉCOLE DE QUALITÉ POUR TOU-TES



L'épisode de la nomination d'une ministre des sports à la tête d'un super ministère englobant l'Éducation n'aura fait que confirmer un peu plus le mépris de la macronie envers le monde éducatif. Mais plus que ça, cette nomination calamiteuse aura permis à l'éphémère ministre de mettre au grand jour la scandaleuse place qu'occupe l'enseignement privé dans l'Éducation nationale, au dépend d'une éducation gratuite, égalitaire et laïque.

Il est évident que l'intérêt de nos dirigeant-es pour l'École privée ne cesse de

STOP AU SÉPARATISME...

croître, au détriment bien sûr de l'égalité des chances prônée par l'enseignement public. **Que les élites choisissent de payer pour l'école de leurs enfants n'est pas un problème en soi, mais lorsque c'est avec de l'argent public (qui plus est dans des établissements hautement réactionnaires), il y a lieu de s'indigner ! Car oui, l'argent public finance en grande partie l'enseignement privé dit « sous contrat ». Et ça ne date pas d'hier.**

La loi Debré d'abord, a autorisé en 1959 que le public finance gracieusement des établissements privés en échange de leur conformité aux programmes nationaux. Puis la loi Blanquer en 2019, en étendant la scolarité obligatoire à 3 ans sans remettre en cause ce financement du privé, a même augmenté ses sources de financement. **Aujourd'hui ces établissements sont financés à plus de 76% par de l'argent public alors qu'ils sont les concurrents directs de l'enseignement public !**

Outre le fait que ces financements publics (de la part de l'État et des collectivités territoriales) permettent à certaines écoles de réaliser de gros bénéfices (que dire de Stanislas et ses quelques 3 millions d'euros de bénéfice l'an dernier), ils sont constamment et régulièrement dépourvus de contrôles quant à leur utilisation ou conformité vis-à-vis de la loi.

Parallèlement, nos écoles, nos collèges et nos lycées publics ne cessent de se dégrader, faute de moyens accordés à hauteur des besoins, faute d'intérêt de la part des pouvoirs publics tout simplement. Bâti scolaires insalubres ou presque, manque de personnels, de remplaçant-es, classes surchargées, formations en faible nombre et de qualité inégale, rémunération en deçà des niveaux de qualification et de l'investissement demandé... le délabrement de l'École publique s'accélère. En conséquence, **les écoles privées jouissent d'un intérêt croissant. Elles représentent (à tort) pour beaucoup de familles (ayant les moyens de se détournent du secteur public) la seule voie de réussite scolaire et sociale. Ainsi, la mixité sociale est de plus en plus menacée et les élèves les plus favorisé-s se concentrent dans les écoles privées.**

Comment pouvons-nous accepter sans réagir l'abandon de l'ambition collective d'une même éducation de qualité pour tou-ttes et partout sur le territoire ? Et comment accepter une ministre avec si peu d'égard pour l'École publique ?

Nos services publics sont progressivement détruits (retraites, hôpitaux, secteur de l'énergie, des transports, de la sécurité sociale, etc...). L'ère Macron ne fait qu'accélérer cette individualisation et cette mise en concurrence de la société. Notre École n'échappe hélas pas à ces politiques néolibérales. À nous d'exiger les moyens pour une École ambitieuse et égalitaire !

UNIFORME À L'ÉCOLE...



Le Président Macron, le 1er Ministre Attal ont réaffirmé leur volonté, sous prétexte de « réarmer » le pays, de caporaliser l'Éducation nationale par une accentuation de l'autoritarisme.

Retour de la Marseillaise dans les écoles alors qu'elle fait partie des programmes depuis 38

VIEILLE LUBIE RÉACTIONNAIRE ET RIDICULE

ans, imposition de manuels scolaires et de progressions remettant en cause la liberté pédagogique des enseignant-es (les transformant en exécutant-es d'une pédagogie imposée par l'État), disparition du collègue unique au profit d'un collègue inique...

Et cerise sur le gâteau le « retour » de l'uniforme à l'École, rebaptisé « tenue unique », lui qui n'a jamais existé sauf dans les confettis de l'Empire. C'est en s'habillant toutes et tous pareil-les qu'on a le sentiment d'appartenance à une communauté? Non, ce sont les projets que l'on vit ensemble qui fédèrent, rassemblent et peuvent éventuellement rendre fier-e d'appartenir à un groupe (l'école, le club de sport,...).

Cette décision est présentée comme devant permettre de « lutter contre les inégalités sociales », de développer « le sentiment d'appartenance à la communauté nationale » ou encore de permettre « un retour à l'ordre et à la discipline ».

Nous ne sommes pas dupes de leurs discours grandiloquents sur la « lutte contre les inégalités sociales ». Ce sont avant tout les quartiers populaires qui sont visés par ces « expérimentations » et par l'ensemble du débat politique actuel autour de l'uniforme : il s'agit de discipliner les élèves et les habitant-es de ces quartiers, constamment suspecté-es de ne pas avoir de « sentiment d'appartenance à la communauté nationale » et de ne pas « respecter les valeurs de la République ». **C'est un pas de plus dans une politique de stigmatisation profondément réactionnaire qui traite tout un pan de notre jeunesse comme une classe dangereuse.**

Croire que l'uniforme va « lutter contre les inégalités sociales » est tout simplement ridicule. **Pour lutter vraiment contre les inégalités sociales, il faut en réalité mener une politique sociale ambitieuse de renforcement et d'accompagnement des populations défavorisées.** Être obligé-e de rappeler cette évidence montre l'étendue de la vacuité du débat politique aujourd'hui.

Enfin, **l'argent gaspillé dans cette « expérimentation » devrait être utilisé de manière pertinente en améliorant par exemple l'encadrement des élèves par des professionnel-les ou en garantissant la gratuité de l'École.** Le coût de cet uniforme représenterait à terme l'équivalent de 25.000 postes d'enseignant-es, de quoi régler le problème du remplacement cher à Mme la ministre.

Rappelons pour finir qu'il existe des outils efficaces pour lutter contre les inégalités : le premier d'entre eux est le Service public, garant de la cohésion sociale. L'urgence est donc d'investir massivement dans les Services publics, à commencer par celui de l'Éducation, plutôt que de les détruire à coup d'austérité, de privatisation et de mise en concurrence.



Premier degré :

INCLUSION ET ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- » Première journée d'étude autour de l'inclusion scolaire et de l'enseignement !
- » Etat des lieux et attentes possibles de notre institution
- » Infos et inscription sur notre site Internet



**Demande à
déposer avant le
10 mai 2024**



QUAND ?



OÙ ?



**Bourse du Travail
17 rue du Transvaal
21 000 DIJON**





Madame la Ministre,

Nos organisations syndicales, la FSU, l'UNSA éducation, le Sgen-CFDE, la CGT éduc'action, SUD éducation, avaient alerté le ministère au mois de septembre sur le déploiement sans concertation des mesures de l'acte 2 de l'école inclusive. Ce sujet et plus généralement celui d'une société plus inclusive relèvent d'une politique ambitieuse qui doit être pensée à l'échelle interministérielle avec les personnels de l'Éducation nationale, les personnels du médico-social, des collectivités territoriales et des associations qui militent pour les droits et l'autonomie des personnes handicapées.

Plus particulièrement dans notre champ, l'inclusion des élèves devient une préoccupation centrale lorsque l'on évoque les conditions de travail des personnels dans les écoles, collèges et lycées. En effet, nous constatons que l'absence d'ambition assumée et de moyens pour l'école inclusive génèrent sur le terrain une dégradation des conditions d'accueil et d'étude des élèves, une maltraitance ainsi subie pour certain·es d'entre eux·elles et une aggravation des conditions de travail des personnels.

Pour preuve, les nombreux signalements via les fiches portées au RSTT qui remontent du terrain et qui témoignent de difficultés récurrentes exprimant de la maltraitance et un fort sentiment d'échec.

Depuis plusieurs mois nos organisations alertent sur l'extrême urgence de donner les moyens humains et matériels et la nécessité de travailler à un projet sur le long terme pour repenser l'École inclusive.

Dans l'immédiat il est nécessaire d'alléger les effectifs par classe, de renforcer les moyens humains, d'engager un plan de départ en formation d'enseignant·es spécialisé·es et pour les AESH, de réformer le CAPPEI (à minima une formation longue du type CAPASH), de créer un statut de la Fonction publique pour les AESH, d'augmenter le nombre de postes de psychologues de l'Éducation nationale, d'infirmières scolaires, d'assistantes sociales, et de travailler avec des personnels relevant du secteur médico social quand cela s'avère nécessaire.

Or nous constatons qu'aucune véritable concertation n'a été engagée dans notre ministère sur l'école inclusive. Le gouvernement s'entête à vouloir imposer coûte que coûte un acte 2 de l'école inclusive déconnecté des réalités du Service public d'éducation et des attentes des personnels et élèves : la création des ARE et la transformation des PIAL en pôle d'appui à la scolarité ne répondent pas actuellement aux besoins des élèves et des personnels.

Ainsi, il est urgent d'aborder aussi un certain nombre de sujets et d'ouvrir des concertations sur la prévention précoce en maternelle, l'intervention des RASED, l'enseignement adapté d'une manière générale (ULIS, SEGPA, EREA), la place des ESMS, le statut des AESH. Il ne faut pas confondre les profils des élèves pour lesquels les réponses ne sont pas identiques.

Nos organisations portent des revendications urgentes et communes pour que tous les élèves fassent valoir leurs droits à la scolarisation, pour que les personnels puissent enseigner et accompagner les élèves dans des conditions qui garantissent la santé et la sécurité de toutes et tous :

- la création d'un statut de la Fonction publique pour les AESH et une définition claire de leur mission,
- l'allègement des effectifs dans les classes, de la maternelle au lycée,
- des moyens humains supplémentaires et la présence accrue d'enseignant·e·s spécialisé·e·s,
- des temps de concertation pour un véritable travail en équipe,
- des formations ambitieuses pour les personnels, les enseignant·e·s spécialisé·e·s et les AESH,
- des formations au handicap pour tous les personnels, enseignants et nonenseignants pour l'accueil des élèves à besoins particuliers à l'école,
- la mise aux normes de tous les établissements scolaires,
- les ressources matérielles nécessaires aux besoins de compensation.

Nous vous prions, Madame la Ministre, de croire en notre attachement sincère au service public d'éducation.

Les groupes de niveau dans le Journal Officiel du 17/03/2024

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049286467>



« Art. 4-1. - Les enseignements communs de français et de mathématiques, sur tout l'horaire, sont organisés en groupes pour l'ensemble des classes et des niveaux du collège. Les groupes sont constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs. Les groupes des élèves les plus en difficulté bénéficient d'effectifs réduits. Par dérogation, et afin de garantir la cohérence des progressions pédagogiques des différents groupes, les élèves peuvent être, pour une ou plusieurs périodes, une à dix semaines dans l'année, regroupés conformément à leur classe de référence pour ces enseignements. La composition des groupes est réexaminée au cours de l'année scolaire, notamment à l'occasion des regroupements, afin de tenir compte de la progression et des besoins des élèves. »

On notera que le texte reste très vague sur l'organisation et la constitution de ces groupes de niveaux. Il ne fait ni référence aux enseignant·es de CM2 ni aux évaluations d'entrée en 6e.

Les redoublements dans le Journal Officiel du 17/03/2024

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049286365>

Ce qui change : On abandonne la phase de "proposition" du conseil des maître·sses. Il n'y a plus que la phase de "décision". C'était demandé depuis longtemps par les équipes mais implique en retour d'avoir tout mis en œuvre (différenciation, APC, stages de réussite...) et d'avoir établi un dialogue avec les parents. Les collègues qui pensaient que le CdM aurait le dernier mot se sont fourvoyé·es car comme toute décision de l'Administration, on peut faire un recours... Ce qui change aussi, c'est que l'avis de l'IEN ne porte que sur les élèves en situation de handicap (alors là la situation risque d'être ubuesque car jusqu'à présent, c'était plutôt la MDPH qui avait son mot à dire, en tous cas à Paris) et sur les élèves pour qui le CdM envisagerait un second maintien dans le cursus primaire. Enfin, le texte ne parle plus de maintien mais revient à celui de "redoublement".



Formulaire de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Courriel : Téléphone :

Corps / Grade : Échelon :

École ou Établissement :

Commune :